

Présents :

Mr GODOY - Mr DESBLACHES - Mme HENRY – Mme BERTAULT – Mrs REMMERIE – DALY - Mme- ASTIER – M. FERDOEL – Mmes BERGMANN – DEPAIX – Mrs LALOUETTE – MARTIN - Mmes DUPLESSIS C. – DUPLESSIS E. – MARTINEAU – Mrs KLIMCZAK – CHARRIER

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Mr ALBERT à Mr LALOUETTE
Mr SORAIS à Mr CHARRIER

Secrétaire de séance : Mlle Elodie DUPLESSIS

Remarques apportées au compte-rendu du dernier conseil :

Prise en compte des observations de Mr KLIMCZAK sur le nombre de voix concernant la modification de l'organigramme : 4 abstentions.

- **RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR**
- Personnel - Indemnités

Décisions prises depuis le dernier conseil :

- 2014.07.08/49 : Bail à usage commercial 35 rue Marcel Vignaud au profit de Ligéria
- 2014.07.17/50 : Acquisition de deux tableaux blancs interactifs pour l'école élémentaire auprès de l'entreprise Motiv'solution pour un montant de 7.562,00 € H.T
- 2014.07.10/51 : Mise à disposition du logement 2 bis rue des Roches du 24 juillet au 2 septembre 2014, suite à l'incendie du logement de Mme PAPIN ; dans l'attente d'un logement disponible auprès de VTH.
- 2014.08.13/52 : Prestations techniques pour le podium de l'été 2014 auprès de l'entreprise Scène de Nuit pour un montant minimum de 10.000 € et maximum de 30.000 €
- 2014.08.19/53 : Bail locatif 3 rue perdue Appartement n°4 avec Mme SUARD Anaïs
- 2014.08.22/54 : Réfection des peintures intérieures du restaurant scolaire avec l'entreprise « La peinture du Véron » pour un montant de 3.586,95 € H.T.
- 2014.08.22/55 : Remplacement des menuiseries de l'Escale par l'EURL JF HENRY pour un montant de 3.125,00 € H.T.
- 2014.08.26/56 : Bail à usage commercial rue du Val de l'Indre pour l'APAVE

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **Finances**
 - **Décision modificative n°2**

Madame BERTAULT propose au Conseil de prendre, sur le budget principal, la décision modificative suivante :

- **Investissement**

- ✓ **Dépenses**

Opération 010 Compte 2183	+ 2 000,00 €
Opération ONA Compte 2132	+ 50 000,00 €

Total Investissement Dépenses : + 52 000,00 €

✓ Recettes

Chapitre 021 + 52 000,00 €

Total Investissement Recettes : + 52 000,00 €

• **Fonctionnement**

✓ Dépenses

Chapitre 011 Compte 60612 +6 800,00 €

Chapitre 011 Compte 60632 + 2 600,00 €

Chapitre 011 Compte 6135 + 36 500,00 €

Chapitre 011 Compte 6184 - 5 000,00 €

Chapitre 011 Compte 6188 - 3 000,00 €

Chapitre 011 Compte 6236 -2 500,00 €

Chapitre 012 Compte 64118 -36 000,00 €

Chapitre 012 Compte 64731 + 11 000,00 €

Chapitre 023 + 52 000,00 €

Total Fonctionnement Dépenses : + 62 400,00 €

✓ Recettes

Chapitre 013 Compte 6419 + 20 000,00 €

Chapitre 70 Compte 70388 + 3 000,00 €

Chapitre 70 Compte 70688 + 10 000,00 €

Chapitre 73 Compte 7381 + 22 000,00 €

Chapitre 75 Compte 758 + 7 400,00 €

Total Fonctionnement Recettes : + 62 400,00 €

Soit un budget total :

Dépenses d'investissement : 3 986 898,34 €

Recettes d'investissement : 3 986 898,34 €

Dépenses de fonctionnement : 9 070 955,52 €

Recettes de fonctionnement : 9 070 955,52 €

Monsieur Klimczak demande pourquoi on met le signe « plus » pour les recettes alors qu'on les retire.
Madame Bertault explique qu'en comptabilité le solde des comptes de recettes par défaut est négatif, donc pour enlever une somme d'un compte négatif on l'ajoute.

Accord à l'unanimité

• **Communauté de Communes Chinon Vienne & Loire**

○ **Délégation du droit de préemption urbain sur les zones d'activités économiques**

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier que la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a envoyé un courrier le 4 août dernier sollicitant la délégation du droit de préemption sur le périmètre de la ZAC du Véron.

Ce droit de préemption est une procédure qui offre la possibilité à une collectivité locale, dans un périmètre défini, d'acquérir prioritairement les biens immobiliers indispensables à la réalisation des politiques d'aménagement, d'urbanisme ou d'environnement qu'elle entend.

La ZAC relevant de la compétence de la CC-CVL (article 16 de l'arrêté du 13 novembre 2013), l'obtention du droit de préemption urbain sur ces zones est donc justifiée pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire.

Accord à l'unanimité

- **Aménagement du parking rue de l'Ardoise**
 - **LIGNE DAU – Avenant n°1**

Monsieur DESBLACHES propose au Conseil, l'avenant 1 de l'entreprise LIGNE DAU relatif aux travaux d'aménagement du parking rue de l'ardoise, pour une moins value de 3.200,00 € HT, ce qui porte le marché initial à la somme de 73.600,00 € H.T.

Cet avenant a pour objet le recalage des honoraires suite à la réalisation partielle (50%) de la mission tandem environnementale (étude ayant pour but de mesurer l'impact environnemental des travaux de voirie durant le déroulement du chantier jusqu'à la réception) qui entraîne une moins value de 3.200 € H.T des honoraires d'Egis France.

Marché initial	76.800,00 € H.T
Avenant n°1	- 3.200,00 € H.T
Nouveau montant du marché	73.600,00 € H.T

Accord à l'unanimité

- **Cession de terrain**
 - **Vente terrain 10 rue des écoles**

Il était prévu de céder deux parcelles sis 10 rue des Ecoles à Mr Bertani pour la somme de 90000 €. Cependant, une des parcelles se situant dans une zone espace boisé classé, ce dernier ne peut obtenir de permis de construire pour son projet.

Aussi il vous est proposé de céder la grange, afin qu'il puisse démarrer son projet.

La parcelle est la suivante :

- AL 849 : 2 a 24 ca

Monsieur le Maire propose de céder cette parcelle pour la somme de 45.000 € (quarante cinq mille euros) au profit de Monsieur BERTANI.

Monsieur KLIMCZAK précise que cela nécessitera donc 2 actes notariés distincts.

Monsieur le Maire lui confirme, et précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur KLIMCZAK souhaite que l'on notifie cette indication à Monsieur BERTANI.

Accord à l'unanimité

- **Information :**
 - **Acquisition de bien : immeuble rue des roches**

Monsieur le Maire informe le Conseil de sa proposition d'acquisition de l'immeuble situé rue des roches (ancienne Caisse d'épargne) pour un montant de 135.000,00 €.

- **Personnel**
 - **Tableau des effectifs**
 - Modification du tableau des effectifs : annule et remplace la délibération du 2014-07-08/9 concernant l'avancement de grade des 2 adjoints principaux de 2^{ème} classe
 - transformation du poste de rédacteur en rédacteur principal de 2^{ème} classe suite au recrutement d'un nouvel agent au 1^{er} novembre 2014

Accord à l'unanimité

- **Information règlement de formation**

Monsieur le Maire rappelle que le règlement de formation de la commune d'avoine a été adopté le 24 juin 2013.

Toutefois, concernant les remboursements de frais, il est nécessaire de le compléter sur deux points :

- prise en charge des frais d'autoroute
- prise en charge des premiers 41 kms du lieu de résidence non couverts par le CNFPT (selon barème délivré par l'administration fiscale). L'utilisation des véhicules de la collectivité sera à privilégier.

- **Culture**

Monsieur DALY présente les contrats suivants

- **Saison Culturelle**
 - **Programmation : changement de date**

JOUR	GENRE	TITRE
Samedi 06/12/2014	Chanson	Le Balluche de la Saugrenue

- **Tarifcation : changement de date**

JOUR	TITRE	CATEGORIE	TARIF PLEIN	TARIF ABONNE	TARIF REDUIT
Samedi 06/12/2014	Le Balluche de la Saugrenue	C	5	5	5

Monsieur CHARRIER demande si nous avons un nombre de réservations de spectacles significatif ?

Monsieur DALY précise que la billetterie ne sera ouverte qu'à compter du 24/09/2014.

- Approbation des différents tarifs accordés aux agents de la Mairie d'Avoine
- Convention chéquier culture CLARC Région Centre et Société Applicam dans le cadre de la saison culturelle 2014/2015 et le festival 2015.

Accord à l'unanimité de ces dossiers

- **Festival Avoine Zone Blues 2014**

Contrat de cession Eclectique Music Diffusion « Les Barons du Bayou » pour la soirée des bénévoles blues organisée le 9/10/2014 à 20h pour un montant de 2.000,00 € TCC.

Pours : 18 Contre : 0 Abstention : 1

- **Festivités de Noël 2014**

Occupation du domaine public :

- Du 8 au 14 décembre 2014, place de l'église
- Le 13 décembre 2014, rue de l'ardoise

Accord à l'unanimité

- **Divers**

Monsieur le Maire soumet au Conseil les contrats suivants :

- Cotisation à l'ARCICEN, pour l'exercice 2014, d'un montant de 400,00 €.

L'ARCICEN est une association qui regroupe les communes sièges de centrale nucléaire et établissements nucléaires, et qui assure une veille réglementaire.

Monsieur CHARRIER rappelle qu'il reste une parcelle à La Chênaie dans la zone des deux kilomètres.

Monsieur DESBLACHES lui confirme et précise que 2 permis de construire individuels ont été accordés dans cette zone.

- Groupe Norsud : Contrat relatif à la maintenance des portes sectionales pour la somme de 1 021,28 euros H.T

Madame MARTINEAU précise que les portes du cabinet médical ne sont pas accessibles à certains usagers. Ces portes sont trop lourdes.

Monsieur DEBLACHES répond que le cabinet médical relève de la compétence de l'intercommunalité, et qu'une mise aux normes sera nécessaire.

- SARL CFE - contrat de maintenance du matériel de cuisine au sein du Restaurant scolaire pour un montant de 990,00 € H.T.
- SIEIL - participation communale relative au réglage de l'horloge pour les mois de Juillet et Août 2014 pour un montant de 795,00 euros HT.
- GRDF - redevance d'occupation du domaine public, par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, pour l'année 2014, d'un montant de 598,00 €.

Accord à l'unanimité de ces dossiers

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été accordé une participation communale au SIEIL par délibérations du 16 décembre 2013, de ce fait, deux conventions s'y référant sont conclues dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécoms.

- **Questions diverses**

Monsieur le Maire fait part au Conseil des remerciements des RESTOS DU CŒUR pour les billets offerts dans le cadre du festival AZB 2014.

Monsieur KLIMZACK souhaite avoir un récapitulatif des contrats d'entretien et des logiciels pour le prochain conseil.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 20 Octobre 2014.

Monsieur CHARRIER souhaite connaître la date à laquelle les « Restos du Cœur » doivent changer de local. Monsieur le Maire lui répond que ce déménagement était prévu fin septembre, mais qu'à ce jour il n'a pas d'informations complémentaires.

Madame HENRY informe le Conseil de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Les animateurs de l'équipe du périscolaire assurent les TAP dans les écoles. Il existe des difficultés d'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) qui durent une heure, de ce fait les enfants rejoignent les TAP pour une demi-heure seulement. De plus, les enfants pris dans les APC sont rarement les mêmes d'une semaine sur l'autre.

A Avoine, on a mobilisé l'ensemble des ATSEM pour la mise en place des TAP. Il y a deux ATSEM chaque jour pour les Petites Sections qui encadrent les TAP de façon à ne pas interrompre brusquement les siestes.

L'effectif est d'environ 120 élèves à l'école élémentaire, qui sont pris en charge par les animateurs sur les sites. Les élèves d'Avoine sont pris en charge centre social par les parents ou les transports scolaires, à l'issue des TAP.

Monsieur CHARRIER demande si l'on manque d'animateurs et de combien.

Madame HENRY confirme qu'il manque des animateurs. Le nombre est d'environ une douzaine. Elle précise qu'il faut des animateurs généralistes ayant soit un BAFA soit un CAP Petite enfance. La difficulté aujourd'hui est d'avoir des animateurs disponibles deux fois 1h30 par semaine. Le recrutement est toujours en cours.

Monsieur CHARRIER demande si à ce jour, des ateliers spécifiques ont déjà été mis en place.

Madame HENRY précise que la compétence a été déléguée auprès de l'ALSH, qui a élaboré un canevas d'activités. Il serait inopportun d'exercer un contrôle excessif dans la période de mise en place, alors que les animateurs connaissent une tension assez vive. L'essentiel est que les enfants sont répartis dans des groupes et sécurisés actuellement. Nous sommes dans une période de rodage et il faut se donner le temps de quelques semaines pour apprécier les habitudes des parents et donc les niveaux de fréquentation des différents dispositifs.

Monsieur KLIMZACK soumet la possibilité de rendre les TAP obligatoire, mesure adoptée par certaines communes.

Madame HENRY rappelle que les TAP ne peuvent être obligatoires, il s'agit d'une simple faculté prévue par la loi.

Madame MARTINEAU souligne que pour avoir plus d'animateurs, il serait peut être nécessaire de proposer des aides pour les jeunes qui souhaitent passer leur BAFA.

Monsieur le Maire lui précise qu'il sera très difficile de sélectionner les jeunes méritants pouvant être aidés et sur quels critères ?

Madame HENRY précise que la Commune l'a fait pour les ATSEM, mais il n'est pas sûr que les jeunes soient intéressés par les TAP. Ce sujet sera débattu lors de la prochaine commission vie scolaire enfance jeunesse.

Monsieur CHARRIER demande une mise à jour du calendrier ainsi que la communication du budget du festival 2014.

Monsieur le Maire lui précise que le budget 2014 n'est pas encore finalisé du fait de l'absence d'un agent. Monsieur KLIMCZAK souhaite une édition du budget tous les 3 mois.

Monsieur DALY fait part au conseil du constat cet été de plusieurs microcoupures électriques dans le quartier des Bonnes Greniers.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'ouverture d'un nouveau restaurant dans la zone en précisant que ce bâtiment a été vendu par le Communauté de communes à un propriétaire privé, il y a quelques années et que celui-ci le loue au nouveau restaurateur. Il ne s'agit donc plus d'un bâtiment communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance,
Elodie **DUPLESSIS**



Le Maire,
Didier **GODOY**

